# **Ordonnance de prévention : Poseur plancher technique**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Entretenir le pouvoir de coupe des outils tranchants
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Porter des protecteurs de genoux
* Privilégier le travail à deux, en l'absence d'outil d'aide à la manutention
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Varier les postures de travail
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

Protégez-vous des vibrations :

* Alterner autant que possible les tâches

Protégez-vous des poussières :

* Porter les appareils de protection respiratoire (APR) mis à disposition
* Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Se laver les mains avant de porter les mains à la bouche (boire, manger)
* Veiller à jeter les papiers absorbants usagés, dans les containers adaptés

Pour éviter les accidents :

* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Respecter le code de la route et notamment le port de la ceinture de sécurité
* Veiller au bon équilibrage des charges et à leur arrimage
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 20/05/2024